

●
Latournerie Wolfrom
& Associés



DEPARTEMENT
DROIT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL



164, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
Tél : 01.56.59.74.74 - Fax : 01.56.59.74.75
Contact : Nathalie Karpik, Avocat Associée
n.karpik@latournerie-wolfrom.com

DROIT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

L'équipe Droit économique et commercial du Cabinet accompagne les entreprises dans leurs choix, stratégies et problématiques de développement commercial. Nos interventions couvrent l'ensemble des opérations commerciales et contractuelles effectuées par les entreprises dans leur activité courante et liées aux cycles de production et de commercialisation.

Ainsi, nous conseillons et assistons les entreprises dans :

- La mise en place et la gestion de leurs accords et partenariats commerciaux tant avec leurs fournisseurs que leurs distributeurs (« droit de la distribution »),
- La gestion de leur environnement concurrentiel (« droit des pratiques déloyales et discriminatoires »).
- Leurs relations avec les consommateurs (« droit de la consommation »),

Notre équipe a développé avec les autres membres du Cabinet les synergies nécessaires au traitement de la diversité des sujets ainsi appréhendés. Ainsi, la synergie avec l'équipe T.I.M.E.D&I.P. permet au Cabinet de traiter ces questions aussi bien dans le cadre de réseaux traditionnels de vente que dans le cadre du commerce électronique (E-commerce), et d'appréhender toutes les questions de Propriété Intellectuelle. Nous intervenons de même en collaboration avec l'équipe Concurrence & Régulation dès que les acteurs concernés sont susceptibles de détenir une position dominante sur un marché donné, et avec l'équipe Droit Public des Affaires lorsque nous traitons de ces questions pour des sociétés d'économie mixte ou EPIC. Enfin, notre Département agit en étroite synergie avec l'équipe Contentieux des Affaires pour la prévention, la gestion et la résolution de tous litiges de Droit économique et commercial.

Régulièrement présents aux côtés de l'équipe Corporate – Fusion Acquisition – Private Equity dans les audits pré-acquisition, nous analysons et évaluons les risques de l'organisation de la distribution et des contrats commerciaux de la société cible.

Droit de la Distribution

Notre équipe conseille et assiste les entreprises dans :

- La mise en œuvre des accords et partenariats commerciaux de toute nature que les entreprises sont amenées à conclure :
 - avec leurs fournisseurs : conditions générales d'achat, contrats de prestations de services, contrats de fournitures et d'approvisionnement, etc.
 - avec leurs distributeurs : conditions générales de vente, accords de coopération commerciale, contrats de référencement, contrats de distribution exclusive, de franchise, d'agence commerciale, etc.
- Le traitement de toutes les questions liées aux pratiques commerciales : politique de prix (RRR, rémunération de la coopération commerciale, facturation, revente à perte, etc.), méthodes de vente, etc.

Nous intervenons à tous les stades de la mise en œuvre de la politique commerciale de l'entreprise :

- Conseil et aide à la décision quant à l'organisation commerciale appropriée (type de réseau, type de contrat)
- Rédaction et négociation des contrats,
- Suivi de l'exécution des contrats et, plus largement, du fonctionnement du réseau
- Audit des pratiques commerciales, contrats et réseau déjà en place,
- Prévention, gestion et résolution des litiges en synergie avec le Département Contentieux des Affaires du Cabinet.

Droit des Pratiques déloyales et discriminatoires

Notre équipe possède une large expérience en matière d'appréhension et de gestion des problématiques nées de l'environnement concurrentiel de l'entreprise.

Ainsi, nous assistons les entreprises, tant en conseil qu'au contentieux, dans le traitement notamment des pratiques suivantes, qu'elles les subissent ou les génèrent :

- Concurrence déloyale et/ou illicite :
 - débauchage de salariés,
 - dénigrement,
 - démarchage de clientèle,
 - parasitisme économique,
 - violation de clause de non concurrence, etc.

- Pratiques restrictives de concurrence : revente à perte, prix imposés, pratiques discriminatoires, déréférencement, rupture brutale de relations commerciales établies, abus de dépendance économique, etc.

Droit de la Consommation

Notre équipe conseille et assiste les entreprises dans la gestion et le traitement de toutes problématiques liées aux ventes aux consommateurs, et notamment :

- Promotion des ventes :

vente à distance, assistance et conseil dans le cadre de la mise en œuvre de campagnes publicitaires et promotionnelles (jeux et concours, loteries, ventes avec prime, ventes liées, publicité comparative ou trompeuse), clauses abusives, pratiques tarifaires (soldes, revente à perte,), etc ;

- Mise sur le marché des produits :

responsabilité du fait des produits, produits dangereux, étiquetage, etc ;

PRESENTATION DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE



Nathalie KARPIK, Associée

Avocat au Barreau de Paris

HEC
DESS de Fiscalité Internationale HEC-Sceaux,
DEA de Droit des Affaires Paris I Panthéon-Sorbonne,
Maîtrise en Droit des Affaires Paris I Panthéon-Sorbonne.